



TUNISIE

Point 62 de l'ordre de jour :

La promotion du Statut de la femme

Déclaration de la Tunisie devant la 3^{ème} Commission

Par

S.E.Mr. Ghazi JOMAA

**Ambassadeur, Représentant Permanent de la Tunisie auprès
des Nations Unies**

Vérifier à la lecture

Monsieur le Président,

La Tunisie a accueilli avec un grand intérêt les rapports publiés sur la femme, notamment celui du Secrétaire Général sur l'état de la convention sur l'élimination de toutes les formes de la discrimination à l'égard des femmes ainsi que celui sur l'intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes, et invite tous les Etats membres à accorder toute leur attention aux recommandations contenues dans ces documents assez importants.

Je tiens, aussi, à saluer les efforts déployés par le Secrétaire Général à travers la campagne qu'il est entrain de mener sous le signe de « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, » visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles dans toutes les parties du monde.

La Tunisie souscrit pleinement à la déclaration faite par Soudan au nom du G 77 et de la Chine.

Monsieur le Président,

La violence à l'égard de la femme n'est pas un phénomène répandu en Tunisie, pays qui œuvre à travers plusieurs programmes et mécanismes nationaux à en prémunir la société en incitant la femme à assumer, au mieux, ses responsabilités au sein de la famille et dans la vie publique.

Dans ce cadre, et grâce à la volonté politique de consolider l'égalité des chances entre l'homme et la femme et de lutter contre toutes formes de discrimination et de violence fondées sur le genre, une stratégie nationale de prévention contre les comportements violents au sein de la famille a été mise en œuvre. Cette stratégie a été lancée par Monsieur le Président de la République Zine El Abidine Ben Ali en novembre 2008 pour inciter les diverses structures publiques et composantes de la société à unir leurs efforts dans ce sens et à instaurer un partenariat efficient.

Monsieur le Président,

La femme est un élément fondamental dans l'édification et la promotion de la société, tout autant que dans la sauvegarde de sa cohésion et son évolution. Elle est aussi un partenaire actif dans la réalisation du développement, à travers l'accomplissement de son rôle, plein et entier, dans le cadre de la cellule familiale comme dans la vie publique.

Partant de ce constat, la Tunisie du changement a suivi une approche toute particulière pour élever progressivement la condition de la femme à des paliers supérieurs. Cette approche consiste fondamentalement à mettre à la disposition de la femme tunisienne les moyens lui permettant de s'épanouir, d'être davantage intégrée dans la dynamique de développement, de jouer un rôle important dans la préservation du tissu social et de participer pleinement à l'édification du projet de société annoncé par la déclaration du 7 Novembre 1987.

Pour ce faire, un ensemble de mesures a été mis en œuvre en vue d'assurer :

- * la consolidation des droits de la femme comme partie intégrante des droits de la personne humaine,
- * la préservation des équilibres sociaux y compris entre les hommes et les femmes,
- * la réalisation de l'équilibre requis entre l'affirmation des droits de la femme et la consolidation des liens familiaux et l'entité famille en tant que cellule de base de la société,
- * la mise à contribution des compétences de la femme afin d'en faire un acteur effectif du développement intégral.

Monsieur le Président,

Notre pays est en droit de tirer fierté des acquis et des réalisations enregistrés par la femme et qui l'ont hissée aux rangs les plus élevés. La femme tunisienne est également en droit d'être fière du patrimoine législatif et institutionnel dont elle bénéficie désormais, et qui préserve, consolide et développe toujours plus ces acquis.

La présence de la femme tunisienne dans les différents secteurs d'activité, de production et d'investissement, n'a pas été le fruit du hasard, mais le prolongement naturel d'un choix civilisationnel et de développement touchant tous les domaines.

A titre d'exemple, je vais vous citer ces quelques chiffres qui reflètent la présence de la femme tunisienne dans les postes de prise de décision et de haut responsabilité :

- **Dans le pouvoir exécutive:** Sept femmes (2 ministres et 5 secrétaires d'Etat) sont, en effet, membres du gouvernement

- **Au sein du pouvoir législative :** Le parlement tunisien, où sont représentés plusieurs partis, compte aujourd'hui 43 femmes sur un total de 189 députés, contre 21 députés femmes sur un total de 182 députés en 1999.

- **Au sein des instances judiciaires:** La présence de la femme s'élève à un taux de 41% parmi le total des avocats et 29,6% parmi les magistrats.

- **Dans les instances consultatives:** Les femmes représentent actuellement près de 20 % des membres du Conseil Economique et Social (CES) et des membres du Conseil constitutionnel (CC).

- **Dans la fonction publique:** Les femmes tunisiennes ont accédé aux grades supérieurs de la fonction publique. Hormis les

femmes membres du gouvernement, deux femmes occupent actuellement le poste de conseiller à la présidence de la république. Le pourcentage des femmes nanties d'un emploi fonctionnel dans la fonction publique s'élève en 2004 à 23.59 %, contre 15.15 % en 2000 et 14.01 % en 1998.

L'expérience de la Tunisie en matière d'émancipation de la femme, de promotion de sa condition et de garantie de la plénitude de ses droits, reste une expérience d'avant-garde de par sa nature, ses étapes et ses caractéristiques spécifiques.

Monsieur le Président,

La Tunisie d'aujourd'hui a réussi une belle configuration sociétale et un modèle de développement efficient et exemplaire. Elle a développé sa constitution et ses assises juridiques dans l'esprit de la modernité et elle montre, chaque jour davantage, qu'il est possible de conduire parallèlement le développement politique et l'équilibre social. Dans cette structure, l'homme et la femme occupent le même statut, ont les mêmes chances et sont animés des mêmes ambitions et des mêmes espoirs.

Enfin, permettez-moi, **Monsieur le Président**, de conclure mon intervention par la célèbre phrase d'Aragon qui stipule que : "La femme est l'avenir de l'homme"! pour dire que la prise de conscience de l'impératif de promouvoir la situation de la femme, d'affermir ses droits et de consolider les mécanismes de partenariat et de coopération entre les nations, au service de ses causes, constitue le point de départ fondamental pour la réalisation du développement durable, équitable, intégral et équilibré.

Merci à votre attention.